

010-2012

République Française

Département de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 23 mars 2012

Date de convocation : 14.03.2012  
Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de procuration : 0  
Votes pour : 8  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Vote des 4 taxes**

L'an deux mille douze le vingt trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

**Présents** : GAUVRIT JC – LUGA B – FAURE R - LOUVET M — CHIVA N - PIQUEMAL S — RICHOU D - SANDRES M –

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les taux des 4 taxes doivent être votés.

Il propose de laisser les mêmes taux que l'année passée. Soit :

- taxe d'habitation : 14.24 %
- taxe foncier bâti : 16.17 %
- taxe foncier non bâti : 102.20 %
- cotisation foncière des entreprises : 25.74 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les mêmes taux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous Préfecture le 29-03-12  
Et notification du 30-03-12

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE LIMOUX LE

29 MARS 2012

